

N°2017-09-16

Réf. Nomenclature « Actes » : 8.2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-sept, le 26 octobre à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 16 octobre 2017 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à la salle des fêtes de Sornac.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

M. Christophe Arfeuillère qui a donné pouvoir à Mme Mady Junisson ;
Mme Véronique Bénazet qui a donné pouvoir à M. Jean-Pierre Saugeras ;
M. Daniel Couderc qui a donné pouvoir à M. Michel Guitard ;
Mme Nathalie Delcouderc-Juillard qui a donné pouvoir à M. Philippe Brugère ;
M. Baptiste Galland qui a donné pouvoir à M. Claude Bauvy ;
Mme Annie Gonzalez qui a donné pouvoir à M. Éric Cheminade ;
M. Gilles Magrit qui a donné pouvoir à M. Marc Bujon ;
Mme Dominique Miermont qui a donné pouvoir à M. Serge Guillaume ;
Mme Laurence Monteil qui a donné pouvoir à Mme Françoise Béziat ;
Mme Marilou Padilla-Ratelade qui a donné pouvoir à M. Jean-Pierre Guitard ;
M. Philippe Pelat qui a donné pouvoir à M. Michel Pesteil ;
Mme Marie-Hélène Pommier qui a donné pouvoir à M. Jean-Paul Bourre ;
M. François Ratelade qui a donné pouvoir à M. Pascal Montigny ;
Mme Valérie Sérrurier qui a donné pouvoir à M. Dominique Guillaume ;

M. Jean-Marc Bodin, excusé (non représenté) ;
M. Éric Bossaert, excusé (non représenté) ;
M. Michel Bourzat, excusé (représenté) ;
M. Robert Bredèche, excusé (non représenté) ;
M. Daniel Caraminot, excusé (représenté) ;
Mme Christine Da Fonseca, excusée (non représentée) ;
Mme Sandra Délibit, excusée (non représentée) ;
M. Guy Faugeron, excusé (représenté) ;
M. Pierre Fournet, excusé (non représenté) ;
M. Robert Gantheil, excusé (non représenté) ;
M. Xavier Gruat, excusé (non représenté) ;
Mme Chantal Guivarch-Paisnel, excusée (non représentée) ;
M. Michel Lefort-Lary, excusé (représenté) ;
M. Bernard Maupomé, excusé (non représenté) ;
Mme Christiane Monteil, excusée (non représentée) ;
M. Gérard Moratille, excusé (non représenté) ;
Mme Martine Pannetier, excusé (non représentée) ;
M. Didier Péneloux, excusé (représenté) ;
Mme Sylvie Prabonneau, excusée (non représentée) ;
M. Joël Pradel, excusé (représenté) ;
M. Marc Ranvier, excusé (non représenté) ;
M. Bernard Rouge, excusé (non représenté) ;
M. Jean-Claude Sangoi, excusé (non représenté) ;
M. Michel Saugeras, excusé (représenté) ;
M. Jean-Michel Taudin, excusé (non représenté) ;

M. Jérôme Valade, excusé (non représenté) ;
M. Gérard Vinsot, excusé (non représenté).

Certifié exécutoire après transmission en sous-préfecture
À Ussel, le 21/10/17
Le président,

Alain Guéguen est nommé secrétaire de séance.

Nombre de membre en exercice = 103 // présents = 68 // pouvoir(s) = 14 // votants = 82

Envoyé en préfecture le 07/11/2017

Reçu en préfecture le 07/11/2017

Affiché le

Recevoir
le 07/11/2017

ID : 019-200066744-20171026-20170916-DE

Convention de partenariat avec la ligue contre le cancer

Le président informe que la Ligue contre le Cancer de la Corrèze a proposé à Haute-Corrèze Communauté un partenariat pour favoriser l'implantation territoriale de l'action « ma ville se ligue contre le Cancer », et ce dans le but de :

- fédérer l'ensemble des services territoriaux autour d'un objectif commun : la lutte contre le cancer ;
- impliquer l'ensemble des services territoriaux notamment dans la mise en place d'actions d'information, d'éducation à la santé, de prévention et de promotion des dépistages,
- développer les environnements favorables à la santé ;
- mettre en place des projets en faveur des malades atteints de cancer et de leurs proches.

Haute-Corrèze Communauté pourrait ainsi relayer les informations sur les différentes actions de la Ligue contre le Cancer de la Corrèze auprès des 71 communes du territoire.

La ligue se propose de former gratuitement à la prévention pour la santé les animateurs du service Action Sociale.

La convention est conclue pour une durée d'un an renouvelable au maximum 3 ans par tacite reconduction.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- approuve le partenariat avec la Ligue contre le Cancer de la Corrèze ;
- autorise le président à signer la convention de partenariat.

Pour extrait conforme,
À Sornac, le 26 octobre 2017
Le président,
Pierre Chevalier

